

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 04/12/2024 - 26950 - 2008 B 00760 - 502 753 197 - ST ENGINEERING ANTYCIP



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

26950
TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

04 DEC. 2024

ST Engineering Antycip S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

ST Engineering Antycip S.A.S.

Immeuble ATRIUM - 6 Avenue du Marais - 95100 ARGENTEUIL

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

ST Engineering Antycip S.A.S.

Immeuble ATRIUM - 6 Avenue du Marais 95100 ARGENTEUIL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Associé unique de la société ST Engineering Antycip S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ST Engineering Antycip S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous sont adressés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 23 juin 2023

KPMG SA

Mathilde FIMAYER

Associée

SAS ST ENGINEERING ANTYCIP

6 avenue du Marais
Bâtiment Atrium
95100 ARGENTEUIL

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	264 911	169 949	94 962	41 745
	Fonds commercial (1)	364 200		364 200	364 200
	Autres immobilisations incorporelles				3 190
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	14 650	18 639	(3 989)	16 022
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	7 670	7 670		
	Autres immobilisations corporelles	496 367	311 063	185 304	55 219
	Immobilisations en cours	1 274		1 274	1 274
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	41 686		41 686	37 502	
TOTAL (II)	1 190 757	507 321	683 437	519 152	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	98 823	13 000	85 823	85 823
	Avances et Acomptes versés sur commandes	123 816		123 816	191 062
	CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	2 066 311		2 066 311	3 079 462	
Autres créances	8 702 082		8 702 082	4 250 834	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	13 028 372		13 028 372	8 824 431	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 783 433		2 783 433	2 320 823
	TOTAL (III)	26 802 837	13 000	26 789 837	18 752 435
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)	119 044		119 044	73 319	
TOTAL ACTIF (I à VI)	28 112 638	520 321	27 592 317	19 344 906	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	79 102	79 102
	RESERVES		
	Réserve légale	7 910	7 910
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	6 627 104	4 556 319
	Résultat de l'exercice	1 889 005	2 070 785
Subventions d'investissement Provisions réglementées	248	341	
	Total des capitaux propres	8 603 369	6 714 457
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	169 044	73 319
	Total des provisions	169 044	73 319
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 665 875	2 443 015
	Emprunts et dettes financières divers (3)	711 003	156 907
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 954 196	5 254 147
Dettes fiscales et sociales	1 963 229	1 883 912	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 997 664	1 003 401	
	Produits constatés d'avance (1)	2 455 458	1 771 189
	Total des dettes	18 747 426	12 512 570
	Ecart de conversion passif	72 479	44 560
	TOTAL PASSIF	27 592 317	19 344 906
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 889 005,18	2 070 784,72
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	18 036 423	12 355 663
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	4 113 671	16 016 384	20 130 055	17 951 305
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	6 742 636	8 000	6 750 636	5 255 220
	Montant net du chiffre d'affaires	10 856 307	16 024 384	26 880 691	23 206 525
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			6 000	70 606
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			24 026	45 624
	Autres produits			232 344	382 162
	Total des produits d'exploitation (1)				27 143 061
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			13 695 736	10 766 056
	Variation de stock				(2 141)
	Achats de matières et autres approvisionnements			97 693	116 404
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			6 516 550	7 092 682
	Impôts, taxes et versements assimilés			109 361	73 491
	Salaires et traitements			2 420 354	1 950 090
	Charges sociales du personnel			925 821	745 366
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			72 965	59 167
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations				13 000	
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			677 747	231 939	
Total des charges d'exploitation (2)				24 516 228	21 046 054
RES ULTAT D'EXPLOITATION				2 626 833	2 658 864

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		2 626 833	2 658 864
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré	180	
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	405 73 319 26 718	337 552 98 747
	Total des produits financiers	100 442	436 299
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	119 044 7 232 38 218	73 319 8 888 187 185
	Total des charges financières	164 493	269 392
	RESULTAT FINANCIER	(64 052)	166 907
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 562 601	2 825 770
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 539 93	93
	Total des produits exceptionnels	1 632	93
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 108 62 846	4
	Total des charges exceptionnelles	68 954	4
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(67 323)	89
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES	606 273	755 075
	TOTAL DES PRODUITS	27 245 134	24 141 309
	TOTAL DES CHARGES	25 356 129	22 070 524
	RESULTAT DE L'EXERCICE	1 889 005	2 070 785

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Crise sanitaire :

En mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré que la maladie infectieuse respiratoire "COVID-19", a engendré des effets significatifs sur l'économie mondiale avec un fort ralentissement de l'économie pour la quasi-totalité des secteurs d'activités notamment pendant la période de confinement.

La crise du "Covid-19" toujours en cours en début d'année 2022 n'a pas engendré d'impacts négatifs sur les comptes de la société Antycip. Les salariés ont recours au télétravail conformément aux décisions gouvernementales.

Conflit entre l'Ukraine et la Russie :

Dans le cadre du conflit entre l'Ukraine et la Russie, la société n'a pas identifié d'opérations dans ces deux pays.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Inflation : Même si son impact n'est pas encore clairement visible, les répercussions de l'inflation, notamment sur le coût de l'énergie peuvent avoir un impact important sur les charges d'exploitation.

En tout état de cause, aucune difficulté relative à la continuité d'exploitation n'est à considérer.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **27 592 317** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **27 245 134** euros et un total **charges** de **25 356 129** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 889 005** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont établis et présentés en conformité du règlement ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite, qui sont applicables aux exercices ouverts à la date de publication desdits règlements, soit à la clôture du 31 décembre 2022.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté sauf en ce qui concerne la valorisation de la provision pour indemnités de fin de carrière. Les informations concernant ce changement de méthode sont données dans le paragraphe "**Engagements en matière de retraite**".

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations ou à leur coût de production).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Fonds de commerce	Néant	Mode amortissement
Concessions, brevets et droits assimilés	1 an à 5 ans	Linéaire
Constructions et agencements	3 ans à 5 ans	Linéaire
Installations techniques, mat. et outillage industrielle	3 ans à 5 ans	Linéaire
Matériels de bureau et informatique	3 ans à 5 ans	Linéaire

Le fonds de commerce s'élève à 364 200 euros. Il s'agit de l'acquisition d'un fonds de commerce simulation effectué en 2008. Des tests de valeur de ce fonds de commerce sont effectués à chaque clôture qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les tests de valeur menés au 31 décembre 2022 n'ont pas amené à comptabiliser une dépréciation de ce fonds de commerce.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances font l'objet d'une cession et d'un financement en application d'un contrat d'affacturage. Le cessionnaire, dénommé « factor » se charge de procéder au recouvrement des créances clients. La répartition est faite selon des critères géographiques. Lors du transfert de la créance, le compte est soldé par le débit d'un compte « autres débiteurs » pour le montant du prix de rachat de la créance. La rémunération des services des sociétés d'affacturage est enregistrée en charges externes.

Sur 2022, la société a commencé à résilier les contrats d'affacturage et le débouclage des dernières opérations devra intervenir sur l'année 2023.

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de celui-ci, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

AUTRES INFORMATIONS

Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes sociaux et figurent dans les engagements hors bilan. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à 243 717 € en application de la convention collective du commerce de gros et en retenant les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,77 %
- Taux de valorisation des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de mortalité : TV 88/90
- Taux de turnover : 1 %
- Départ volontaire à l'initiative du salarié
- Taux de charges sociales : 50 %
- Méthode de calcul : ANC 2021

Un changement dans la méthode de calcul est intervenue en 2022. En effet, jusqu'alors les engagements en matière de retraite étaient valorisés en retenant comme méthode de calcul, la méthode Rétrospective Prorata Temporis. En novembre 2021, l'ANC a intégré une nouvelle méthode dans sa recommandation n° 2013-02, ce changement est assimilé à un changement de réglementation comptable qui se traduit par un changement de méthode comptable. En l'absence de changement de méthode de calcul et à hypothèse constante, les engagements en matière de retraite auraient été évalués à 278 540 €.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires de commissaires aux comptes figurant en charges de l'exercice clos au 31 décembre 2022 s'élèvent à 28 500 € HT.

Résultat financier

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

- Dotations/reprises liées à la perte de change : - 45 724,31 €
- Pertes/Gains de change latents sur comptes bancaires en devises : - 6 826,94 €
- Autres charges diverses : - 11 500,50 €

Soit un total de - 64 051,75 €.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose essentiellement d'un amortissement exceptionnels pour 13 K€ et d'une provision pour risque social de 50 K€.

Identité de la mère consolidant les comptes

ST Egeineering Hub
1 Ang Mo Kio Electronics Park Road
#07-01 Singapore 567710

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués du compte courant avec Antycip Simulation LTD pour 2 665 875 €.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Afin de mieux refléter l'économie des opérations, la SAS ST ENGINEERING ANTYCIP applique pour certains contrats la méthode de la prise en compte instantannée des produits liés à la distribution des logiciels et la fourniture des mises à jour éditées par les fournisseurs.

Parties liées

Aucune transaction ne rentre dans le champs d'application de l'article R123-198 du Code de Commerce relatif aux transactions significatives effectuées avec les parties liées.

Succursale italienne :

Les comptes annuels de la société ST ENGINEERING ANTYCIP incluent les comptes de la succursale italienne ouverte depuis juillet 2020.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2022
			Réévaluations	Acquisitions	
	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	570 938		58 173	629 111
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	570 938		58 173	629 111

CORPORELLES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2022
			Réévaluations	Acquisitions	
	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	42 650			28 000
	Instal technique, matériel outillage industriels	7 670			7 670
	Instal., agencement, aménagement divers			83 173	83 173
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	308 627		104 567	413 194
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours	1 274			1 274
	Avances et acomptes				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	360 221		187 740	519 961

FINANCIERES		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2022
			Réévaluations	Acquisitions	
	Participations évaluées en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières	37 502		28 500	24 317
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	37 502		28 500	41 686

	TOTAL	968 661		274 413	52 317	1 190 757
--	--------------	----------------	--	----------------	---------------	------------------

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	161 803	8 145		169 949
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	161 803	8 145		169 949
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	26 628	20 012	28 000	18 639
Instal technique, matériel outillage industriels	7 670			7 670
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	253 408	57 655		311 063
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	287 706	77 666	28 000	337 372
TOTAL	449 509	85 812	28 000	507 321

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles				93			(93)
TOTAL IMMOB INCORPORELLES				93			(93)
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL				93			(93)
TOTAL GENERAL NON VENTILE						93	(93)

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	341		93	248
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	341		93	248
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	73 319	119 044	73 319	119 044
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres		50 000		50 000	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	73 319	169 044	73 319	169 044
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	13 000			13 000
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	13 000			13 000
TOTAL GENERAL		86 660	169 044	73 412	182 291
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			119 044 50 000	73 319 93	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	41 686		41 686
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 066 311	2 066 311	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	22 845	22 845	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	792	792	
	Impôts sur les bénéfices	831 559	831 559	
	Taxes sur la valeur ajoutée	493 414	493 414	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	11 932	11 932	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	7 341 540	7 341 540	
	Charges constatées d'avances	2 783 433	2 783 433	
TOTAL DES CREANCES		13 593 512	13 551 826	41 686
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 954 196	4 954 196		
	Personnel et comptes rattachés	714 470	714 470		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	196 088	196 088		
	Impôts sur les bénéfices	606 273	606 273		
	Taxes sur la valeur ajoutée	397 792	397 792		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	48 608	48 608		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	2 665 875	2 665 875		
	Autres dettes	5 997 664	5 997 664		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	2 455 458	2 455 458			
TOTAL DES DETTES		18 036 423	18 036 423		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Nombre

Val. Nominale

Montant

		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		3 700,00	21,3789	79 102,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		3 700,00	21,3789	79 102,00

--	--	--	--	--	--

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2022
Capital social	79 102				79 102
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	7 910				7 910
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	4 556 319	2 070 785			6 627 104
Résultat de l'exercice	2 070 785	(2 070 785)		1 889 005	1 889 005
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	341			(93)	248
TOTAL	6 714 457			1 888 912	8 603 369

Date de l'assemblée générale 30/06/2022

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 6 714 457

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 6 714 457

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 1 888 912

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION Charges afférentes à 2023		2 783 433	2 783 433
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 783 433

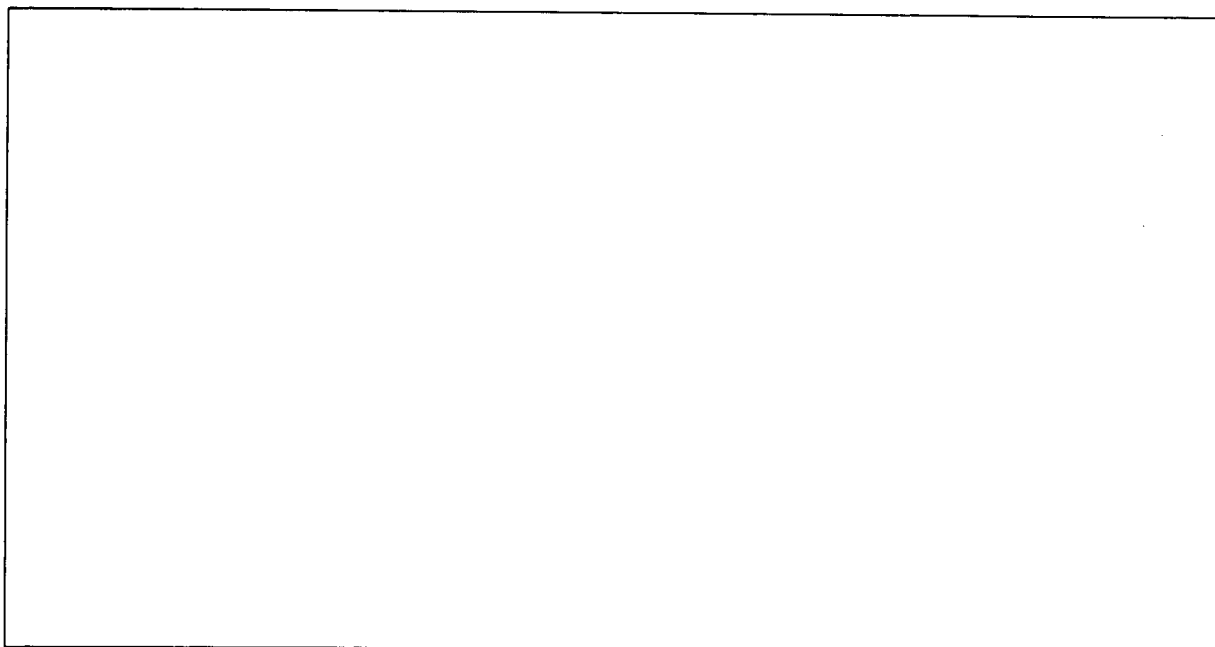
--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION Produits afférents à 2023		2 455 458	2 455 458
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			2 455 458

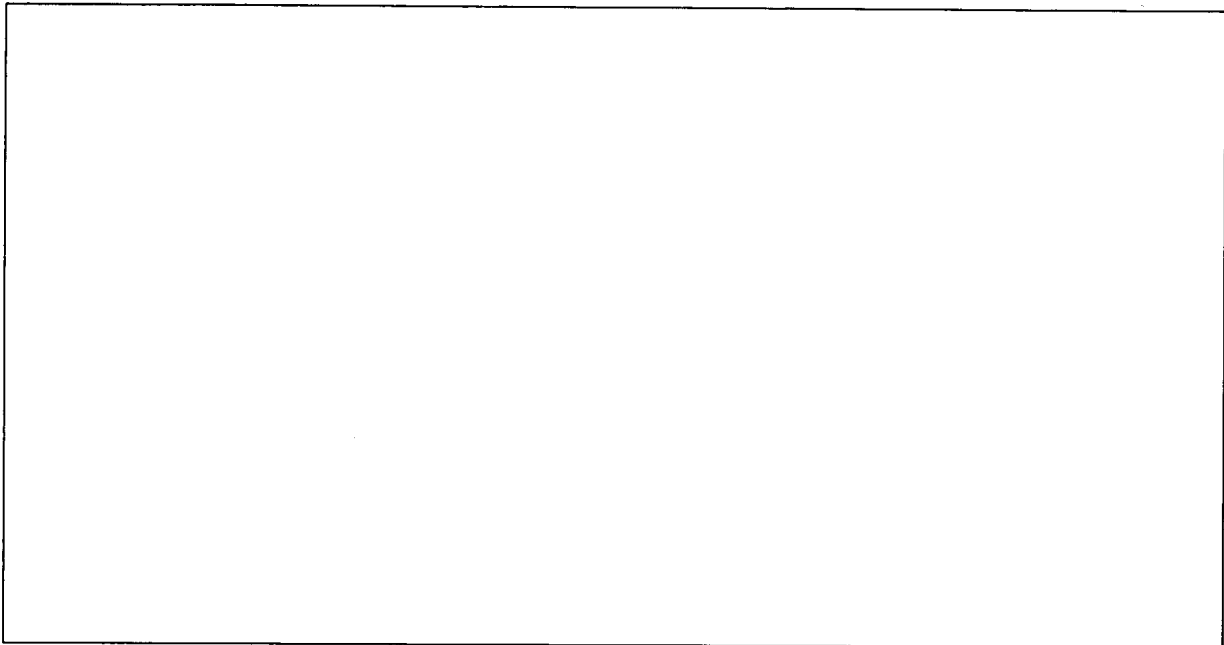
Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	234 815	775 342	(540 527)	-69,71
Autres créances	34 777	219 392	(184 615)	-84,15
TOTAL	269 592	994 733	(725 142)	-72,90



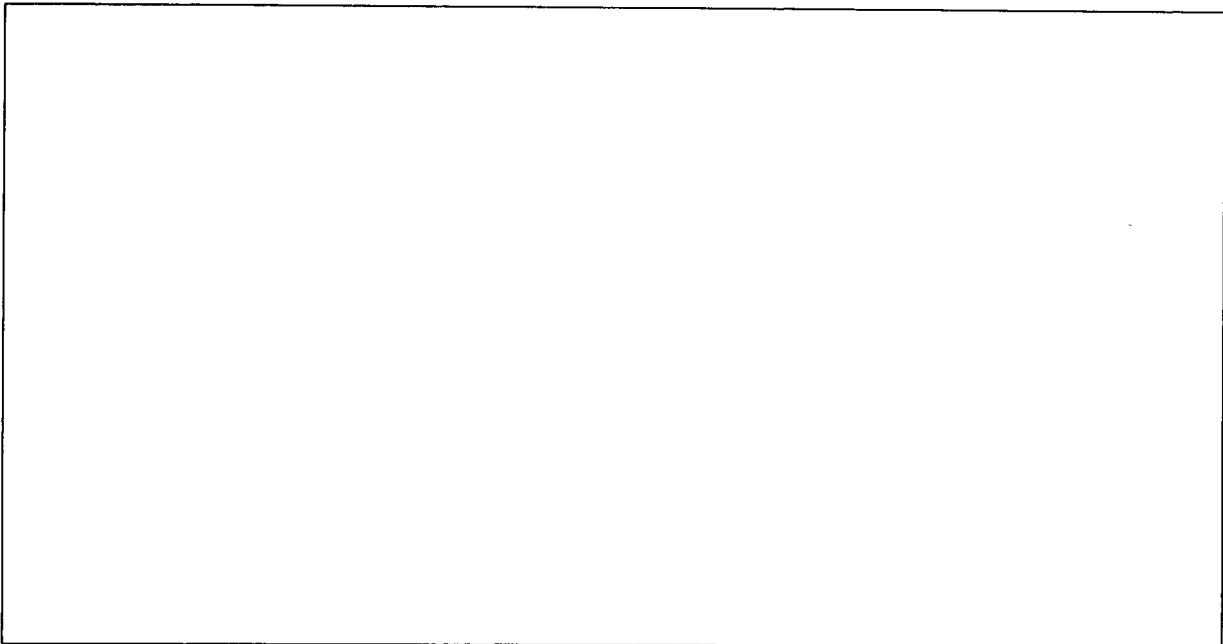
Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 831 961	1 846 232	(14 271)	-0,77
Dettes fiscales et sociales	745 418	664 045	81 373	12,25
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	2 577 379	2 510 277	67 101	2,67



Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	4 113 671	16 016 384	20 130 055
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	1 291 985	5 458 651	6 750 636
TOTAL	5 405 656	21 475 035	26 880 691



Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/12/2022

TRANSFERT DE CHARGES D EXPLOITATION	9 668
AVANTAGES EN NATURE	14 358
TOTAL	24 026

--	--

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/12/2022	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		2 562 601	622 971	1 939 630
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(67 323)	(16 698)	(50 624)
RESULTAT COMPTABLE		2 495 278	606 273	1 889 005

(1) après retraitements fiscaux.

--

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/12/2022

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
	Ecart de conversion actif	119 044
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	119 044

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Provision pour perte de change	119 044
	Autres	
	Ecart de conversion Passif	72 479
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	191 523	

--	--	--

Effectif moyen

		31/12/2022	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		17
	Professions intermédiaires		
	Employés		15
	Ouvriers		
	TOTAL		32

Ventilation de l'effectif moyen :

- France : 19
- Italie : 13

ST ENGINEERING ANTYCIP
Société par actions simplifiée
au capital de 79102 €
Siège social : 6 rue du Marais
95100 ARGENTEUIL
RCS PONTOISE 502 753 197

DECISIONS DU PRESIDENT DU 31 MAI 2023

Le Président, ST ENGINEERING ANTYCIP LTD, société à responsabilité limitée, au capital de 1.753.029,00 £ dont le siège social est situé Hub, Twyford Mill, Oxford Road, Adderbury, Oxfordshire, OX17 3SX immatriculée au registre des sociétés sous le numéro 06027721 représentée par Mr GOH Beng Ngan Percival agissant en qualité de Directeur, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Décisions pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale ordinaire sur les comptes dudit exercice.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, lesquels documents seront ensuite mis à disposition des commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître un bénéfice de **1 889 005€**. Le Président précise que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes. Puis le Président procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Il arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de **26 880 691€**, un bénéfice de **1 889 005€** et une situation nette positive de **8 603 369 €**.

Le total du bilan (net) s'élève à **27 592 317€** en 2022 contre **19 344 906 €** en 2021, après prise en compte d'amortissements et dépréciation à hauteur de **520 321€**.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **1 889 005€** de la manière suivante :

ORIGINE :

- **Résultat de l'exercice : +1 889 005€.**

AFFECTATION :

- Au report à nouveau : +1 889 005€.

CAPITAUX PROPRES

Après affectation du résultat, les capitaux propres positifs se présentent de la façon suivante :

Capital social	79 102€
Réserve légale	7 910€
Provision réglementée	248€
Report à nouveau	8 516 109€
Total	8 603 369€

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président rappelle qu'il existe une convention de prix de transfert conclue entre ST ENGINEERING ANTYCIP SAS et ST ENGINEERING ANTYCIP LTD conclue au cours d'exercices antérieurs et dûment autorisée ; cette convention s'est poursuivie durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette convention a été validée par l'administration fiscale (taux de marge) et elle a été étendue à la succursale italienne depuis octobre 2020. Elle s'est poursuivie depuis.

Le Président précise que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales, qui en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, au cours de l'exercice écoulé ont été communiqués aux Commissaires aux comptes.

Il rappelle également qu'en vertu de l'article L 227-10 du code de commerce « le commissaire aux comptes ou, s'il n'en a pas été désigné, le président de la société présente aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3.

Les associés statuent sur ce rapport.

Les conventions non approuvées, produisent néanmoins leurs effets, à charge pour la personne intéressée et éventuellement pour le président et les autres dirigeants d'en supporter les conséquences dommageables pour la société.

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa, lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et son dirigeant, son associé unique ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 ».

CONVOCAION DE L'ASSOCIE UNIQUE EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES

Le Président décide de convoquer l'associé unique au siège social **le 15 juin 2023 à 10 heures** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, du rapport de gestion et du (des) rapport (s) du commissaire aux comptes.
2. L'affectation des résultats de cet exercice,
3. Conventions règlementées
4. La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Le Président constate qu'il a tout ce qui est nécessaire pour assurer la préparation et la convocation de l'assemblée générale.

RAPPORT - RESOLUTIONS

Le Président arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'associé unique. Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition des Commissaires aux comptes dans les plus courts délais.

COMMUNICATION A L'ASSOCIE UNIQUE

Le Président prendra toutes mesures utiles en vue de permettre à l'associé unique d'exercer son droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

Au siège social, le 31 mai 2023

Le Président
ST ENGINEERING ANTYCIP LTD,

Par délégation de signature Michel Pronier.



ST ENGINEERING ANTYCIP
Société par actions simplifiée
au capital de 79102€
Siège social : 6 avenue du Marais
95100 ARGENTEUIL
502 753 197 RCS PONTOISE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 JUIN 2023

- approbation des comptes clos le 31 décembre 2022

ST ENGINEERING ANTYCIP LIMITED, société de droit Anglais à responsabilité limitée, au capital de 1.753.029,00 £ dont le siège social est Hub, Twyford Mill, Oxford Road, Adderbury, Oxfordshire, OX17 3SX, immatriculée au registre des sociétés sous le numéro 6027721 représentée par Mr GOH Beng Ngan Percival

Associé unique de la Société ST ENGINEERING ANTYCIP SAS.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société ST ENGINEERING ANTYCIP SAS, ST ENGINEERING ANTYCIP LTD, associé unique, a établi les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Ces comptes annuels ont fait l'objet d'un arrêté des comptes en date du 31 mai 2023, date à laquelle le président a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Le commissaire aux comptes a émis son rapport sur les comptes afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le commissaire aux comptes a indiqué n'avoir pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents qui ont été adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Les comptes ont été certifiés au regard des règles et principes comptables Français, comme réguliers et sincères et donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette exercice clos le 31 décembre 2022.

Enfin, le commissaire aux comptes, dument convoqué, est absent et a demandé à être excusé.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

1. L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
2. L'affectation des résultats de cet exercice.
3. Conventions règlementées
4. Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **+1 889 005€**.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **+ 1 889 005€** de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : +1 889 005€.

Affectation :

- Au report à nouveau : 1 889 005€.

Après affectation du résultat, l'associé unique constate que les capitaux propres positifs se présentent de la façon suivante :

Capital social	79 102€
Réserve légale	7 910€
Provision règlementée	248€
Report à nouveau	8 516 109€
Total	8 603 369€

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

L'associé unique approuve également les dépenses non déductibles fiscalement telles qu'elles ressortent du rapport de gestion qui lui est présenté à savoir :

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge, au titre de la liasse fiscale propre à la France (hors succursale Italie) :

- o Amortissement excédentaire (39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles : 8384 € (ligne WE liasse 2058 A 2022).

- TVTS : 2341€ (Ligne WG liasse 2058 A 2022).
- Provisions et charges à payer non déductibles 132.174€ (ligne XW liasse 2058 A 2023)

Les déductions admises correspondent à des provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables soit 73 319€ et à des Ecarts de valeurs liquidatives soit 163 604€.

Le résultat fiscal est de 2 562 601€ et l'impôt sur les sociétés (I.S) s'élève à 606.273,00€.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

Convention reconduite en 2022 de transfert de prix entre ST ENGINEERING ANTYCIP SAS et ST ENGINEERING ANTYCIP LTD étant précisé que l'administration fiscale a validé le taux de marge pratiqué et que la convention est étendue à la succursale italienne.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et dépôts prévues par la loi.

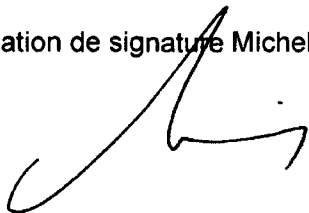
Cette décision est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

A Argenteuil, le 15 juin 2023

Le Président
ST ENGINEERING ANTYCIP LTD,

Par délégation de signature Michel Pronier.



ST ENGINEERING ANTYCIP SAS
(Anciennement dénommée ANTYCIP SIMULATION)

Société par actions simplifiée
Au capital de 79 102 €
Siège social : 6 avenue du Marais
95100 ARGENTEUIL
PONTOISE RCS 503 753 197

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DÉCEMBRE 2022

[Présenté à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 15 juin 2023

ST ENGINEERING ANTYCIP LTD, représentée par Mr GOH Beng Ngan Percival, associé unique et Président de la Société ST ENGINEERING ANTYCIP SAS, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE - C.Com L 232-1, L 233-6 et R 225-102 :

ST ENGINEERING ANTYCIP SAS a trois activités principales :

- La distribution et l'intégration de solutions de modélisation, de visualisation et de simulation, et d'outils associés pour la simulation à des fins d'entraînement.
- L'étude et l'intégration de systèmes complexes de multi-projections et de service d'ingénierie associés pour la simulation et la réalité virtuelle à des fins d'entraînement, d'étude et recherche.
- Une activité de services associés à ses deux premières activités.

Elle opère principalement dans les secteurs de l'industrie (aéronautique, défense, communication, construction/urbanisme, du transport en général, de l'automobile, de la F1 etc.), de la recherche (universités, centres de recherches, laboratoires, etc..) et des services.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 coïncide avec la troisième année du plan stratégique mis en place par notre société dans le prolongement des deux plans triennaux antérieurs mis en place depuis 2014.

Nous vous rappelons que dans le cadre de ce plan, notre société avait pris soin d'anticiper sur l'évolution géostratégique lié aux événements survenus en fin d'année 2021 et 2022 en prévoyant de renforcer ses moyens matériels et humains et ses partenariats stratégiques.

La poursuite des efforts déployés sur le développement des compétences et l'approche partenariale mise en place avec partage de savoir-faire relevant possiblement du secret des affaires produit ses effets, tout comme l'approche mixte produits/logiciel a produit ses effets. Et dans le cadre du nouveau plan prenant effet en 2023, ceux-ci devraient être davantage amplifiés.

Notre société recueille le bénéfice de sa stratégie et est capable d'offrir à sa clientèle des solutions technologiques, associée à des compétences à haute valeur ajoutée pour ses clients.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ST ENGINEERING ANTYCIP a mis en place un outil d'évaluation périodique des événements (crise sanitaire, crise géopolitique, etc.) susceptible de nous permettre d'anticiper et de maintenir ainsi un niveau d'activité et de présenter les emplois et ressources à leur meilleur niveau.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT - C. com. art. L 232-1

L'activité recherche-développement est ordinairement du ressort du groupe auquel ST ENGINEERING ANTYCIP appartient.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR – C.Com L 232-1 et R 225-102

Notre société poursuit sur l'exercice en cours le développement de l'activité service et en parallèle, la commercialisation des mixtes produits/logiciels de façon à lui conférer un positionnement de premier ordre sur le marché et permettant d'anticiper sur les besoins du marché.

Elle se positionne également sur de nouvelles niches de façon à amplifier sa croissance.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

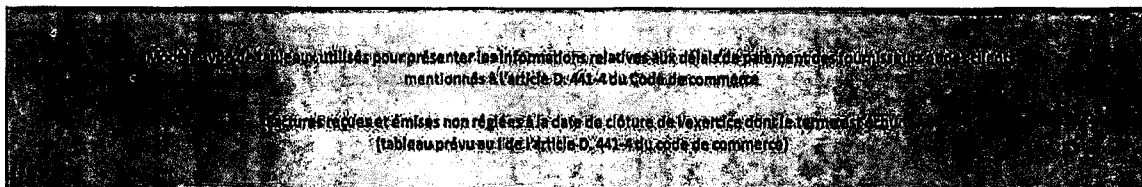
Notre société ne détient aucune filiale.

A titre d'information, notre société a ouvert en juillet 2020 une succursale en Italie. Les comptes annuels tiennent compte des résultats de la succursale. En revanche, en exécution du principe de territorialité, l'établissement italien déclare ses impositions en Italie, tout comme notre société le fait sur le territoire Français.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT – C. Com L 441-6-1

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance.

Le tableau de synthèse sous Excel figure et fait partie intégrante du présent rapport de gestion.



	Article D 4411 - 1° du Code de Commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D 4411 - 2° du Code de Commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)	
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus		
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						1 787 665,87						
Montant total des factures concernées (TTC en €)	2 248 280,00	251 119,00	28 857,00	203 029,00	377 202,00	861 207,00	1 390 102,12	-784 719,00	499 905,00 €	341 740,00 €	340 436,00 €	397 562,00 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC en €)	72,30%	8,08%	0,96%	6,53%	12,13%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC en €)							77,76%	-43,90%	27,96%	19,12%	19,05%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (TTC en €)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					Délais contractuels						

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS – C. Com R 225.102

Le chiffre d'affaires est passé de 23 206 525,00 € en 2021 à 26.880.691,00€

Le résultat d'exploitation est passé de 2 658 864€ en 2021 à 2 626 833€ en 2022

Le résultat financier est passé de 166 907€ en 2021 à (64 052€) en 2022.

Le résultat exceptionnel est passé de 89€ en 2021 à (67 323€) en 2022

On observe que les charges d'exploitation sont passées de 21 046 054€ en 2021 à 24 516 228€ en 2022.

Les charges de personnel ont augmenté de 1 950 090€ à 2 420 354€ tandis que les cotisations sociales ont évolué pour passer de 745 366€ euros en 2021 à 925 821€ en 2022

Le résultat courant avant impôts s'élève à 2 562 601€ en 2022 contre 2 825 770€ en 2021.

L'exercice se solde par un bénéfice de 1 889 005€ en 2022 contre 2 070 785€ en 2021

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS – C.COM L 232-6.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT DE ST ENGINEERING ANTYCIP

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant +1 889 005€ de la manière suivante :

ORIGINE :

- **Résultat de l'exercice** : 1 889 005€

AFFECTATION :

- **Au report à nouveau** : +1 889 005€
- **Rappel des dividendes distribués – CGI art.223 quater et 39.4**

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Capitaux propres

Après affectation du résultat, les capitaux propres se présenteront de la façon suivante :

Capital social	79 102€
Réserve légale	7 910€
Provision règlementée	248€
Report à nouveau	8 516 109€
Total	8 603 369€

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge, au titre de la liasse fiscale propre à la France :

- Amortissement excédentaire (39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles : 8384 € (ligne WE liasse 2058 A 2022).
- TVTS : 2341€ (Ligne WG liasse 2058 A 2022).
- Provisions et charges à payer non déductibles 132 174€ (ligne XW liasse 2058 A 2023)

Les déductions admises correspondent à des provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables soit 73 319€ et à des écarts de conversion actif et passif soit 163 604€.

Le résultat fiscal est de 2.425.093,00€ et l'impôt sur les sociétés (I.S) s'élève à 606.273,00€.

CONVENTIONS REGLEMENTEES – C.COM L 227-10

Il y a lieu de rappeler que la société ST ENGINEERING ANTYCIP est constituée en SASU de sorte que le Commissaire aux comptes n' a pas à établir de rapport spécial.

Ceci étant à titre de simple information, nous vous rappelons que notre société a conclu au cours des exercices antérieures une convention de prix de transfert en conformité avec la position de l'administration fiscale qui s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette convention dite « transfert price agreement » produit ses effets depuis octobre 2020 avec la succursale italienne.

Nous vous rappelons également les dispositions de l'article L227-10 du code de commerce :

« Le commissaire aux comptes ou, s'il n'en a pas été désigné, le président de la société présente aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3.

Les associés statuent sur ce rapport.

Les conventions non approuvées, produisent néanmoins leurs effets, à charge pour la personne intéressée et éventuellement pour le président et les autres dirigeants d'en supporter les conséquences dommageables pour la société.

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa, lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et son dirigeant, son associé unique ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 ».

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le dirigeant personne morale et son représentant personne physique ne perçoivent aucune rémunération de la société.

MANDAT

Présidence :

Nous vous précisons que ST ENGINEERING ANTYCIP LTD a été nommée Président de la société, pour une durée illimitée lors de la création de la société. Elle est représentée par Mr GOH Beng Ngan Percival.

Commissaires aux comptes :

Ont été nommés par décision de l'associé unique survenue à la faveur de l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2021, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2027** :

Commissaire aux comptes titulaire : *KPMG S.A Tour Egho – 2 avenue Gambetta – CS 60055 – 92066 Paris La Défense – France*

PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES – C. COM L 464-2, I

Néant

Opérations d'options de souscription et/ou d'achat d'actions L225-184

Aucune opération n'a été effectuée en vertu des articles L225-177 à L 225-186 du Code de commerce.

Attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou dirigeants L 225-197-4 al 1^{er} et L225-197-1 du code de commerce

Il n'y a pas eu attribution d'actions.

PRETS ACCORDES A D'AUTRES ENTREPRISES

Conformément à l'article L511-6,3 bis du Code monétaire et financier, ST ENGINEERING ANTYCIP n'a pas consenti de prêt à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité à des micro entreprises, PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN.

A titre d'information, le seul engagement financier hors bilan est constitué par un engagement de retraite (PIDR) d'une valeur de 243 717 € au 31 décembre 2022.

ACTIONS

Conformément à l'article L233-13 du Code de commerce, il n'existe pas d'actions d'autocontrôle, ST ENGINEERING ANTYCIP étant détenue par son associé unique ST ENGINEERING ANTYCIP LIMITED.

DEPOT AU GREFFE

Conformément à l'article R 232-1-1 du code de commerce, le présent rapport sera déposé au greffe dès lors que la société dépasse deux des trois seuils fixés par ledit article.

Argenteuil, le 15 juin 2023.

**ST Engineering Antycip LTD
Le Président.**

Par délégation de signature Michel Pronier.




DELEGATION DE POUVOIR

Je soussigné,

Michel Pronier né le 25/03/1961 à Bapaume, Directeur Générale de ST ENGINEERING ANTYCIP SAS, donne pouvoir par la présente, à monsieur Gabriel AMOUGUI ATANGANA, Directeur Administratif & Financier, d'accomplir toutes les formalités relatives au dépôt des comptes sociaux de la société ci-dessus citée .

Cette délégation de pouvoir est délivrée pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Argenteuil le 22 Juin 2023



Michel PRONIER